



SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Réunion du Conseil d'Administration du CCAS

Ordre du jour

Saint Julien, le vendredi 20/06/2025

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir, de vous convier par la présente, en application des dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, à la prochaine réunion du Conseil d'Administration du CCAS qui se tiendra :

Jeudi 26 juin 2025 avril à 16h00
Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour sera le suivant :

- **Finances :**
 - o **Adoption du compte de gestion 2024**
 - o **Adoption du Compte Administratif 2024** (identique au résultat anticipé précédemment présenté lors du vote du BP 2025)
 - o **Affectation définitive du Résultat** (identique reprise anticipée précédemment votée)
- **Divers :**
 - o **Convention avec la Préfecture du Var** pour la télétransmission des actes au service du Contrôle de la Légalité (fonctionnement dématérialisé idem Commune)
- **Échanges sur les orientations de l'action sociale pour le 2^e semestre 2025**



**Le Maire,
Président du CCAS,**

Emmanuel HUGOU

POUVOIR

En application des dispositions de l'article R 123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Je soussigné(e)

.....

Membre du Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Saint-Julien-Le-Montagnier

Empêché(e) d'assister à la séance du Conseil d'Administration,

du àh..... ;

Déclare donner pouvoir à :

.....

Pour prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint-Julien-Le-Montagnier, le

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer

Report de séance : le présent pouvoir conserve ses effets pour tous les autres jours suivants, auxquels cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Les pouvoirs sont remis au Président le plus tard en début de séance ou doivent être parvenus par courrier ou par fax (04.94.80.01.05) ou par courriel avant la séance.

Les pouvoirs par courriel ou par fax devront être transmis avant midi le jour de la séance.